



Communiqué de presse de Victorin LUREL Ministre des outre-mer

Paris, le 10 mai 2013

Le travail conjoint d'associations et de parlementaires mené depuis plus de dix ans a permis à la France de devenir le premier Etat, et le seul à ce jour, qui ait déclaré la traite négrière et l'esclavage "crime contre l'humanité », reconnaissant par là même son caractère imprescriptible. La France est également le seul Etat à avoir décrété une journée nationale de commémoration. Depuis 2006, le 10 mai est la Journée nationale qui honore le souvenir des esclaves et commémore les abolitions de l'esclavage.

Devenu date officielle, inscrite dans notre calendrier républicain, célébrée dans toute la France, par tous les Français, le 10 mai n'est pas et ne peut pas être uniquement la journée des descendants d'esclaves. Cette date participe désormais au Panthéon des valeurs fondamentales de notre République. Elle est une célébration de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. La journée du 10 mai est un moment d'appropriation, par l'ensemble de la communauté nationale, de son passé, aussi sombre et tragique soit-il qui a été trop longtemps occulté.

La mémoire et la transmission de la mémoire constituent la seule réparation valable à ce crime contre l'humanité. Elle est infiniment plus importante et unificatrice qu'une compensation financière, toujours source de divisions. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a eu ce matin, lors de la cérémonie nationale, des mots forts pour saluer tous ces artisans de la mémoire qui travaillent à en faire un bien commun, à se l'approprier aujourd'hui et à transmettre aux générations futures.

Dans le sillon tracé par la loi tendant à la reconnaissance des traites et des esclavages comme crime contre l'humanité de 2001, dite loi Taubira, il importe d'accompagner toutes les démarches qui permettent d'approfondir nos connaissances de cette période de l'histoire : qu'il s'agisse de cérémonies, comme celle qui s'est tenue aujourd'hui; de soutien et de financement de la recherche comme en Guadeloupe avec le Mémorial Act ; de lieux à forte portée symbolique comme le mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes ; mais aussi d'actions comme celles que mènent le Comité « Marche du 23 mai 1998 » avec le mémorial des noms qui permet aux descendants d'esclaves de découvrir l'origine leurs noms patronymiques ou matronymiques.

Réparer, c'est également poursuivre le combat contre le racisme et toutes les formes de discriminations, héritage du passé et des ignorances, pour travailler à l'égalité de tous, quelque soient nos origines, réelles ou supposées ou notre couleur de peau.

La France sortira grandie de la lutte pour l'égalité de tous et de l'approfondissement de la connaissance de son histoire qui seules permettront l'émergence d'une mémoire apaisée et réconciliatrice.

Contact presse : service presse – 01.53.69.26.74

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00
Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises

7, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00
Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises